

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2015/1439

Avenant à la convention passée entre le Grand Lyon et la Ville de Lyon permettant le nettoyage d'espaces privés ouverts au public par convention (cours / traboules)

Direction de la Qualité du Service Public

Rapporteur : Mme AIT MATEN Zorah

SEANCE DU 28 SEPTEMBRE 2015

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 1 OCTOBRE 2015

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 21 SEPTEMBRE 2015

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 2 OCTOBRE 2015

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, M. FENECH, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), Mme FONDEUR (pouvoir à M. COULON), Mme HOBERT (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FAURIE-GAUTHIER (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2015/1439 - AVENANT A LA CONVENTION PASSEE ENTRE LE GRAND LYON ET LA VILLE DE LYON PERMETTANT LE NETTOYAGE D'ESPACES PRIVES OUVERTS AU PUBLIC PAR CONVENTION (COURS / TRABOULES) (DIRECTION DE LA QUALITÉ DU SERVICE PUBLIC)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 septembre 2015 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

La Ville de Lyon a mis en place, depuis plusieurs années, un dispositif d'insertion à destination d'un public durablement exclu du marché du travail ou rencontrant des difficultés d'accès ou de maintien dans l'emploi.

Par une convention signée en 2007 et renouvelée en 2011, la Communauté urbaine de Lyon a accepté que l'activité de nettoyage de certains espaces serve de support à ce dispositif d'insertion sociale et professionnelle.

La convention du 6 décembre 2011 liste ces espaces. Il s'agit des traboules situées dans les 1^{er}, 2^e et 5^e arrondissements ainsi que des espaces conventionnés comme le centre de la place Tabareau dans le 4^e arrondissement. Cette convention fixe également les modalités de collaboration entre la Ville et la Communauté urbaine devenue Métropole de Lyon depuis le 1^{er} janvier 2015.

La contrepartie financière versée par la Métropole de Lyon à la Ville de Lyon était fixée à 89 155 € pour l'année 2015, avec une révision annuelle de 1.5 %.

La convention du 6 décembre 2011 a été signée pour 4 ans, son terme est donc prévu le 5 décembre 2015.

Toutefois, le marché d'insertion conclu par la Ville de Lyon pour la mise en place de ce dispositif arrivera à échéance le 14 février 2016. Il vous est donc proposé d'approuver un avenant de prolongation portant la durée de la convention au 14 février 2016 et de faire ainsi coïncider son terme avec le terme du marché d'insertion.

Il est précisé qu'à cette échéance, la Métropole de Lyon reprendra, en direct, ce marché d'insertion pour le nettoyage desdits espaces.

Le montant dû par la Métropole de Lyon au titre de l'année 2016 serait de 11 492 €.

Vu ledit avenant ;

Vu l'avis du Conseil des 1^{er}, 4^e et 5^e arrondissements ;

Ouï l'avis de la commission Affaires Sociales, Solidarité, Santé ;

DELIBERE

1. La prolongation de la mise en œuvre de la politique d'insertion sociale et professionnelle par l'activité de nettoyage sur certains espaces situés sur la ville de Lyon jusqu'au 14 février 2016, est approuvée.

2. L'avenant n° 1 susvisé, établi entre la Ville de Lyon et la Communauté urbaine de Lyon, devenue Métropole de Lyon, afin de prolonger la convention conclue le 6 décembre 2011, est approuvé.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4. Les recettes correspondantes, d'un montant de 11 492 € TTC pour 2016, seront imputées sur les crédits inscrits au budget principal, exercice 2016, article 74751, fonction 813, opération NETES PUB, ligne de crédit 52269.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjointe déléguée,

Z. AIT-MATEN